

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 03 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°/03/22/XIAPPROUVANT LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE LA DECISION MODIFICATIVE
N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°17/22/III du 24/03/2022, approuvant les autorisations de programme et d'engagement du budget primitif principal 2022,

Vu la délibération n° 64/22/VI du 23/06/2022, approuvant les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n°1 du budget principal 2022,

Vu la délibération n° 74/22/VIII du 04/08/2022, approuvant les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n°2 du budget principal 2022,

Vu la délibération n° 84/22/IX du 22/09/2022, approuvant les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n°4 du budget principal 2022

Vu la note explicative de synthèse n°68/2022 du 27 octobre 2022,

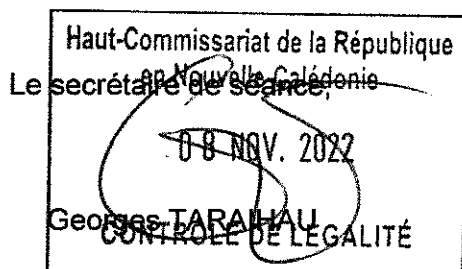
Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :**Article 1 :** Sont approuvées les modifications et créations des autorisations de programmes listées ci-dessous dont les fiches individuelles sont annexées à la présente délibération.

N°	Intitulé
	APCP MODIFIÉES
4518	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES

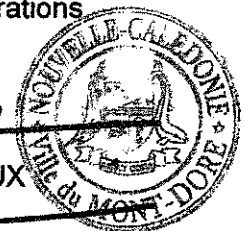
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE 2022

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 08 NOV. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le 10 NOV. 2022
est exécutoire de plein droitPour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Ampliations :Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

AP 4518 - INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES

APCP mise à jour à la DM3 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME n° 4518							
INTITULE : INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES							
Historique des délibérations : Délibération initiale 53/18/VI							
Délibération modificatives : 85/18/VIII - 112/18/XI - 08/19/III - 66/19/VII - 79/19/VIII - 137/19/XII - 18/20/IV - 88/20/IX - 11/21/III - 12/22/III - 47/22/VI - 71/22/VIII - 84/22/IX							
Libellé	Coût prévisionnel	Total réalisations	2018 (réalisation)	2019 (réalisation)	2020 (réalisation)	2021 (réalisation)	Budget 2022
Dépenses d'investissement							
Opération 0900 - Informatique/Bureautique tous services							
Logiciel/matériel bureau informatique	108 757 715	79 154 531	13 976 554	34 457 468	13 351 253	17 369 256	29 603 184
TOTAL DES DEPENSES	108 757 715	79 154 531	13 976 554	34 457 468	13 351 253	17 369 256	29 603 184

APCP mise à jour à la DM4 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME n° 4518							
INTITULE : INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES							
Historique des délibérations : Délibération initiale 53/18/VI							
Délibération modificatives : 85/18/VIII - 112/18/XI - 08/19/III - 66/19/VII - 79/19/VIII - 137/19/XII - 18/20/IV - 88/20/IX - 11/21/III - 12/22/III - 47/22/VI - 71/22/VIII - 84/22/IX - DM4 2022							
Libellé	Coût prévisionnel	Total réalisations	2018 (réalisation)	2019 (réalisation)	2020 (réalisation)	2021 (réalisation)	Budget 2022
Dépenses d'investissement							
Opération 0900 - Informatique/Bureautique tous services							
Logiciel/matériel bureau informatique	108 394 390	79 154 531	13 976 554	34 457 468	13 351 253	17 369 256	29 239 859
TOTAL DES DEPENSES	108 394 390	79 154 531	13 976 554	34 457 468	13 351 253	17 369 256	29 239 859

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

08 NOV. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation des Autorisations de Programme et d'engagement de la décision modificative n°4 du budget principal, de l'exercice 2022.

P.J. : Projet de délibération.

Conformément aux dispositions de l'article D.211-7 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il convient de présenter et de voter les Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement par délibérations distinctes.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 octobre 2022.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT 2022

Le Maire,


Eddie LECOUR

